

Que retenir du “CTA de rentrée” du 13 octobre 2021 ?

Hommage à Samuel Paty le 15 octobre .

Cette journée doit être une journée de recueillement en mémoire de Samuel Paty. Le recteur suivra un cours d’EMC au lycée Poincaré et invitera les personnels du rectorat et les représentants des personnels à se recueillir devant la salle Samuel Paty vendredi 15 octobre à 10h .

Il évoque le Plan national pour la formation aux valeurs de la République. Avec 1000 formateurs, ce plan se diffusera à la fin de l’année pour former en 4 ans l’ensemble des personnels.

Le ministère veut que tous les personnels des collèges et lycées bénéficient dès maintenant de la formation mise en œuvre nationalement.

Le recteur souhaite que l’hommage se passe dans tous les établissements et sait pouvoir compter sur les personnels pour que cela soit fait.

Situation sanitaire au 13 octobre.

Selon le Recteur, le 13 octobre la situation est parfaitement sous contrôle.

Dans les départements 54, 55 et 88, les élèves ne portent plus de masque, la Moselle devrait être libérée le 14 octobre (plus de 5 jours en dessous de 50 d’incidence), le taux d’incidence de 0 à 9 ans a baissé aussi.

Expérimentation dans le 57 (qui fait partie des 10 départements désignés par le ministère), jusqu’aux congés d’automne :

Dès qu’un cas est identifié dans une école, à J=0, les services sanitaires se déplacent pour tester tous les enfants (après consentement des familles). Actuellement, il y a 6 écoles sous test.

Complément de l’IA-Dasen de Moselle : notre département a l’habitude de forts « testings » préventifs car il a été parmi les plus touchés (25000 et 30000 tests aux écoliers lorrains), le consentement des parents quant aux tests se fera en une fois, annuellement . Quand un cas est déclaré dans une école, le laboratoire arrive. Si le cas arrive après 14h, les employés du laboratoire déposent des tests par auto prélèvement et viennent chercher le lendemain les tests faits dans les familles. Le 12 octobre, il y a eu 7 cas, et non fermetures de 6 classes.

Vaccination : au départ la Meuse était en retard dans la vaccination, alors que le 88 était très vacciné. Maintenant, c’est plutôt dans les grosses villes qu’il y a plus de retard.

Obligation vaccinale de certains personnels (infirmiers, médecins, PsyEn EDA et EDO) :

Le recteur assume parfaitement la rapidité avec laquelle la circulaire du 9 août a été mise en place dans notre académie. Il dit que la majorité des académies a suspendu les personnels qui ne souhaitaient pas se faire vacciner, mais il n’a pas envie d’en faire des martyrs.

Il ajoute qu’il y a eu vis-à-vis de ces personnels information, dialogue, entretien et décisions.

“Des collègues ont décidé de se faire vacciner alors qu’ils ne le voulaient pas, ils l’ont fait à cause de l’obligation” dit le Recteur, qui ajoute que par rapport à ces collègues, il ne pouvait pas accorder des dérogations à des personnes “qui ne se soumettaient pas à cette obligation légale et réglementaire.”

Au 13 octobre, 12 personnes (4 infirmiers, 8 psy-en) sont suspendues. Au départ 14 risquaient de l'être, mais deux se sont faites vacciner. Les 12 autres ont été recontactées pour savoir si elles avaient changé d'avis, tout en faisant attention au fait que les collègues ne se sentent pas harcelés. Il n'y a pas eu de personnels administratifs suspendus.

L'Unsa Education ne comprend pas que certains Psy EN EDA, qui avaient été professeurs des écoles ne puissent pas, le temps de la mesure, s'ils le souhaitent, revenir travailler en tant que professeurs des écoles.

A noter que le 6 novembre, les élèves de Moselle devront reporter le masque en classe.

(Par décret n°2021-1432 du 3 novembre 2021, le protocole sanitaire applicable passe du niveau 1 (vert) au **niveau 2 (jaune) dans les écoles, collèges et lycées de Moselle**. Pour rappel, lien vers le protocole sanitaire <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>)

Évolution des Bassins Education et Formation (BEF), généralisation des plans de formation des BEF : (reprise au CTA de ce qui avait été évoqué par la secrétaire générale au cours d'un groupe de concertation)

Les BEF sont des territoires où les personnels vont travailler ensemble, la formation sera plus adéquate qu'au niveau académique car les personnels sont soumis aux mêmes réalités locales. C'est une organisation pédagogique.

Les BEF n'auront pas d'influence sur la carte scolaire des élèves, mais ils sont basés sur les flux les plus probables de ces dernières années.

Carte des Bassins d'Education et de Formation : lieu de coopération et de vie en établissement.

Actuellement, l'académie compte 13 BEF. Cette organisation semblait peu adaptée, car les BEF de Nancy et de Metz sont très grands.

Entre 2006 et 2021, il a été décidé de changer la carte des BEF pour réaliser des plans locaux de formation de façon plus adaptée.

Pour que les coopérations se passent de façon plus naturelle, le rectorat a pensé le territoire selon le parcours de l'élève, c'est une unité intéressante pour imaginer la découpe du territoire.

Donc en théorie, il y a 28 territoires. Mais pour coopérer efficacement, il faut suffisamment d'acteurs, certains territoires sont trop petits, et donc il y a dorénavant 17 BEF, avec un budget et des capacités de formation par bassins.

Le Conseiller de proximité (CRH) aura un bureau pour une gouvernance avec l'établissement de services.

Actuellement les établissements de services sur les projets de territoire culturel sont Cirey sur Vezouze (54) : au collège, autour de la difficulté scolaire et sociale. Et à Gérardmer (88) autour de la thématique du sport et de la santé.

Il y a un travail effectué à partir de ce que le territoire peut produire.

Cela apporte des financements : la banque des territoires finance pour moitié un emploi, présent au quotidien. C'est un ancrage qui correspond à un besoin de territoire. Il a vocation à devenir pôle de ressources.

Le rectorat veut se rendre capable d'apporter des réponses ciblées sur ce qu'il sait faire.

Plan de formation des personnels :

Le plan de formation sera déconcentré, avec un droit de tirage donné à chaque bassin.

La vision de la formation sera plus complète et complémentaire de la formation académique qui est disciplinaire et transversale. C'est quelque chose de massif, mais parfois elle ne répond pas forcément aux besoins des territoires et dans la temporalité.

L'expérimentation a démarré dans 2 bassins qui ne changeaient pas : Nord de la Meuse et Briey Longwy Jarny .

Pour connaître les thématiques qui intéressent les personnels et les modalités, chaque bassin a conçu 3 dispositifs interdégré, pour favoriser la mixité des publics de premier et second degré pour les formations.

2021-22, tous les bassins vont élaborer leur plan de formation.

Gouvernance des BEF :

Un animateur (personnel de direction), est à la tête des BEF pour 3 ans, renouvelable, et non les IEN de circonscription, car les découpages des circonscriptions ne correspondent pas toujours aux BEF.

Il y a une volonté d'avoir une cartographie du territoire reliée à une réalité territoriale où les coopérations permettent de travailler ensemble et un plan de formation avec une réponse plus directe pour répondre aux besoins.

Les anciennes FIL ont vocation à être intégrées à ces nouveaux PLF.

Les formateurs de territoires ont demandé à travailler ensemble sur ces territoires, des demandes de Groupe de Travail de Production.

A partir de ce CTA, les nouveaux animateurs de BEF seront désignés, pour en janvier 2022 mettre en place le plan de formation déconcentré.

Evaluation des établissements.

L'IA-Dasen de la Meuse en charge de ce dossier d'évaluation des établissements explique que c'est la seconde année et que 48 collèges seront évalués. Il y a eu plusieurs réunions de pilotage pour les évaluations externes et que le retour est positif.

Chaque établissement a reçu son rapport et comment il doit procéder.

Cette année, ils évalueront plus de 20% d'établissements (94 EPLE), en trois vagues.

1ere vague : collèges (28), 2 ème vague avec 13 LP+ 19 collèges , 19 lycées dont 10 collèges au sein des lycées.

A noter que les établissements privés vont rentrer dans l'évaluation, le recteur va rencontrer le responsable diocésain. Beaucoup d'établissements du privé ont le 1^{er} degré inclus, ils seront donc dispensés d'évaluation cette année. Une liste va être établie, il y aura un espace d'autoformation.

Évaluation dans le 1^{er} degré : dans chaque département de France, une école est sélectionnée, pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours jusqu'aux vacances de Noël, un comité de pilotage a fait un document d'évaluation externe,

Pour une meilleure objectivité, les équipes d'évaluation changent de département. Il y a déjà une autoévaluation de l'école accompagnée par les IEN et parfois IENa, puis une évaluation externe le 6 ou 7 décembre. On parle d'évaluation d'écoles et pas de circonscription.

En réponse à la question de l'[Unsa Education](#), l'IA 55 indique que dans la mesure du possible, les nouveaux chefs d'établissement ne sont pas dans la première vague mais cela n'est pas toujours possible. Si une difficulté particulière apparaît, il faut le signaler, et l'évaluation sera reculée en 3^{ème} vague.

Les écoles concernées ont été prévenues et accompagnées dès juin.

Révision du barème de répartition des moyens en DDFPT :

Le DRH explique qu'il s'agit de répartir les moyens de manière plus objective, car le barème précédent centralisait beaucoup la question des plateaux techniques par exemple.

Une réflexion a été faite sur les nouvelles missions. Ce barème est un outil d'aide à la décision mais pas uniquement car il y a également des données RH, conjoncturelles, etc.

Le barème précédent prenait en compte le nombre de points par élèves, le nombre de stages gérés, les relations extérieures, la gestion des laboratoires et des salles informatiques, des machines, des éléments de sécurité par élèves.

Les EREA ne sont pas concernés par ce barème.

Vote concernant le nouveau barème pour les DDFPT

4 POUR ([Unsa Education](#) et Sgen-CFDT), 6 abstentions (FSU et FO).

Direction d'école mise en oeuvre des mesures de la circulaire du 25 août 2020:

Selon le recteur, il y a un référent départemental à la direction dans le 54, 57 et 88 mais pas encore dans le 55,

Décharges : 307 ETP dont 79 décharges complètes. Donc la mise en place de la circulaire a fait augmenter le nombre de décharges dans les départements ruraux.

Une aide administrative est fournie par des outils informatiques et des services civiques.

IA55 : essaie de synchroniser les jours de directeurs pour qu'ils se rencontrent entre eux, et avec les personnels des collèges.

IA54 : donner plus de place dans les inspections aux directeurs d'école, pour projet d'école, formation des directeurs, concrétiser le rapport Coignard.

IA57 : Décharge de direction : on a perdu 32 écoles en 1 année, 51 écoles sont en décharge complète, et beaucoup sont des écoles rurales. Les décharges de direction sont effectuées par des TRS aux postes dédiés. Formations et échange entre pairs pour toutes les inspections : 6h, formation de 2 demi-journées, le problème est lié au nombre de directeurs (940),

Pour l'Unsa : une aide administrative pérenne et formée est indispensable. Les volontaires en services civiques sont certes un plus, mais ils ne sont pas présents dans toutes les écoles, ne

débutent leur mission au mieux que début octobre, ne sont pas formés et changent tous les ans

Les directeurs bénéficieront de 2 jours de formation. Dans la mesure du possible la formation doit se faire dans le cadre des 24h, les 108h à la marge, dans le rapport Coignard. A l'Unsa nous savons très bien que les 24H sont largement « explosées »

Sur les 108h= l'autonomie est-elle donnée partout aux équipes d'école?

IA57 : il y a une autonomie des 108h : mais il peut être demandé une remontée aux circonscriptions pour placer les animations pédagogiques. Sans commentaire !!!

Formations pour les directeurs : sur les Valeurs de la République et les situations de crise dans le 57.

L'Unsa Education évoque la situation des chargés d'école qui ne sont pas considérés comme des directeurs alors qu'ils assurent des cours multiples, en plus de la direction de l'école.

[Retrouvez l'ensemble des revendications de l'Unsa concernant la direction d'école ici](#)

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information.

